

# PROGRAMME

## LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE CORPUS COMME POLITIQUE PUBLIQUE

Rédaction épïcène et/ou écriture inclusive,  
néologie, réformes orthographiques et glottophobie

Colloque organisé par le **réseau OPALE**

**Mercredi 6 novembre 2024**

**Bienne (Suisse), Haute école spécialisée bernoise BFH,  
département technique et informatique, rue de la Source 21**

**ciip:**

Conférence intercantonale  
instruction publique et culture  
Suisse romande et Tessin

Délégation suisse  
à la langue française (DLF)

**opale**  
Organismes francophones  
de politique et d'aménagement linguistiques

# Programme

---

09h00-09h15

Mot de bienvenue, par la Délégation suisse à la langue française (DLF)

---

09h15-10h00 **Session 1 – Cadrage général : légitimité et limites de l'action de l'État**

Président de séance : François Grin, Président, Délégation suisse à la langue française (DLF)

**L'intervention de l'État sur la langue en droit suisse : cadre constitutionnel, domaines d'application et limites en matière d'usage de la langue française**

Alexandre Papaux

Docteur en droit et avocat

---

10h00-10h30 **Pause**

---

10h30-11h45 **Session 2 – L'action de l'État en matière de rédaction épïcène/écriture inclusive**

Président de séance : Paul de Sinety, Délégué général, Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)

**Réflexions sur le rôle du politique dans le cadre de l'élaboration du décret relatif à la communication officielle et formelle non discriminatoire quant au genre en FWB**

Dan Van Raemdonck

Professeur à l'Université libre de Bruxelles et à la Vrije Universiteit Brussel, et Président du Conseil de la Langue française, des Langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles

**L'action de l'Office québécois de la langue française en matière de rédaction épïcène : une expertise de plus de 40 ans**

Véronique Voyer

Directrice générale de la gouvernance, des communications et des services linguistiques, Office québécois de la langue française

---

11h45-12h30 **Session 3 – L'action de l'État en matière de pratiques orthographiques**

Président de séance : Mohamed Embarki, Responsable de l'Observatoire de la langue française, Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

**Le Petit Livre d'Or : Analyse d'un processus de décision et de mise en œuvre de l'orthographe rectifiée en Suisse romande**

Pascale Marro

Secrétaire générale de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

---

12h30-14h30 **Repas**

---

---

## 14h30-15h45 Session 4 – L’action de l’État en matière d’usage de néologismes et d’emprunts

Président de séance : Dan Van Raemdonck, Président, Conseil de la Langue française, des Langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles

### **La place de la néologie dans l’aménagement linguistique au Québec**

**Xavier Darras**

Coordonnateur de la production linguistique, Office québécois de la langue française

### **Des termes français nouveaux pour faire vivre sciences et techniques**

**Etienne Quillot**

Chef de la mission du développement et de l’enrichissement de la langue, Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) – Ministère de la Culture

---

## 15h45-16h15 Pause

---

## 16h15-17h30 Session 5 – L’action de l’État en matière de choix de variantes (écrites/orales)

Présidente de séance : Stéphanie Pahud, membre de la Délégation suisse à la langue française (DLF)

### **Nommer les lieux, écrire leurs noms. Prescrits et pratiques de la toponymie en FWB**

**Esther Baiwir**

Chercheuse à l’Université de Liège et Maitresse de conférences à l’Université de Lille, Vice-présidente du Conseil de la Langue française, des Langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles

### **Les variétés de français, qu’est-ce qu’on en fait ?**

**Koia Jean Martial Kouamé**

Professeur au Département des Sciences du Langage de l’Université Félix Houphouët-Boigny en Côte d’Ivoire et membre du Comité scientifique de l’Observatoire de la langue française de l’OIF

---

## 18h00-19h00 Conférence publique et débat : jusqu’où l’État peut-il et/ou doit-il réguler ?

Président de séance : François Grin, Président, Délégation suisse à la langue française (DLF)

### **Une politique en faveur du français : non pas pourquoi, mais comment.**

**Bernard Cerquiglini**

Professeur émérite de l’Université de Paris-Cité

Discutant : **Laurent Gajo**, Professeur à l’Université de Genève et membre de la Délégation suisse à la langue française (DLF)

---

## 19h00 Apéritif

# Résumés et biographies des intervenantes et des intervenants

## L'intervention de l'État sur la langue en droit suisse : cadre constitutionnel, domaines d'application et limites en matière d'usage de la langue française

Alexandre Papaux, Docteur en droit et avocat

De tout temps la langue a été un instrument de pouvoir par lequel l'État affirme son autorité et manifeste son unité par l'emploi d'une langue officielle, voire de plusieurs, dans ses relations avec les citoyens. Les mesures prises concernent *le statut* soit les conditions d'emploi d'une langue dans le domaine public. L'État agit alors *sur les langues*. Cependant l'intervention linguistique qui émane de l'État ou d'une entité disposant au sein de celui-ci d'une certaine autonomie politique peut aussi régir les formes et la structure même d'une langue reconnue comme officielle. Dans ce cas l'État applique une politique linguistique qui agit *sur la langue, autrement dit sur son corpus*. La présente contribution, qui se concentre sur l'usage de la langue française, se propose d'examiner les justifications d'une telle intervention, les bases juridiques qui la permettent, ses domaines d'application et son efficacité au regard du droit suisse.

Alexandre Papaux, docteur en droit et avocat, a pratiqué le barreau et a été juge durant 20 ans auprès du Tribunal cantonal du canton bilingue de Fribourg, chargé notamment des appels en matière civile et pénale. Sa thèse de droit constitutionnel et comparé entreprise sous la direction du Professeur Pascal Mahon de l'Université de Neuchâtel est consacrée au droit des langues en matière judiciaire. Il est l'auteur de plusieurs publications consacrées au droit des langues en Suisse et à l'étranger.

## Réflexions sur le rôle du politique dans le cadre de l'élaboration du décret relatif à la communication officielle et formelle non discriminatoire quant au genre en FWB

Dan Van Raemdonck, Professeur à l'Université libre de Bruxelles et à la Vrije Universiteit Brussel, et Président du Conseil de la Langue française, des Langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le pouvoir symbolique de la langue, qui a notamment pour fonction de représenter le monde et d'agir sur lui, lui permet également de renforcer la visibilité de la place et du rôle des femmes dans la société en les nommant le plus justement possible. Un bon usage de la langue doit aussi permettre d'éviter toute pratique discriminatoire quant au genre.

En Belgique, les questions de langue relèvent des matières communautaires et sont donc traitées au sein des trois communautés linguistiques. En matière de féminisation, la Belgique francophone a suivi le mouvement des initiatives prises au Québec (1979), en France (1986) ou en Suisse romande (1992). C'est en 1993 que la Communauté française de Belgique, comme on la nommait alors, s'est engagée par voie d'initiative parlementaire à recommander la féminisation des noms de métier, de fonction, de grade ou de titre. Près de 30 ans plus tard, à l'initiative cette fois du Conseil de la langue française et de la politique linguistique, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a publié un nouveau décret relatif au renforcement de la féminisation et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre (14 octobre 2021), décret qui abroge le précédent.

La présente communication se propose d'exposer le cheminement du processus décisionnel de politique linguistique, les tenants et aboutissants, les adjuvants et les obstacles rencontrés lors de sa mise en œuvre.

Dan Van Raemdonck, docteur en Philosophie et Lettres de l'Université Libre de Bruxelles (ULB), est professeur ordinaire de linguistique française (langue maternelle et langue étrangère) à l'ULB et à la VUB (Vrije Universiteit Brussel). Il a été vice-président du Conseil de la Langue et de la Politique linguistique de la Communauté française de Belgique (2007-2020), et est, depuis 2021, président du Conseil de la Langue française, des Langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est depuis 2023 coordinateur de l'asbl *Carta Academica*. Il a par ailleurs été, de 2000 à 2006, président de la Ligue des droits de l'Homme/droits humains (Belgique francophone) – président d'honneur depuis – et président de la FIDH-AE/AEDH (Association européenne pour la défense des droits de l'Homme) – président d'honneur depuis –, puis vice-président (2007-2013) et secrétaire général (2013-2019) de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH).

## L'action de l'Office québécois de la langue française en matière de rédaction épïcène : une expertise de plus de 40 ans

**Véronique Voyer**, Directrice générale de la gouvernance, des communications et des services linguistiques, Office québécois de la langue française

Afin de répondre à des besoins sociétaux, l'Office québécois de la langue française (OQLF) mène des travaux sur la féminisation et la rédaction épïcène depuis plus de 40 ans. En effet, c'est en 1979 qu'il a émis un premier avis de recommandation officiel sur la féminisation des appellations d'emploi. Depuis, il rend disponibles des outils et des services qui ont pour but de soutenir diverses clientèles (Administration, entreprises, milieu de l'éducation, population en général) dans la rédaction de textes plus inclusifs.

Pourquoi l'OQLF intervient-il en matière de rédaction épïcène ? Quelle est la portée de l'avis de recommandation officiel portant sur la féminisation des appellations de personnes et la rédaction épïcène ? Comment l'OQLF fait-il pour tenir compte, dans ses outils, de l'évolution de la société ? Quels moyens emploie-t-il pour faire connaître les solutions de rédaction épïcène qu'il propose ? Comment évalue-t-il l'efficacité des actions qu'il mène et le degré d'application de ses recommandations ? Le tableau ainsi brossé permettra de mieux comprendre l'intervention du gouvernement du Québec en matière de rédaction épïcène.

Véronique Voyer est détentrice d'un baccalauréat en études françaises de l'Université de Sherbrooke et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en communication marketing de l'École des hautes études commerciales de Montréal. Elle occupe des postes de gestion dans la fonction publique québécoise depuis 2011. À l'Office québécois de la langue française, où elle est en fonction depuis 2018, elle est directrice générale de la gouvernance, des communications et des services linguistiques.

## Le Petit Livre d'Or : Analyse d'un processus de décision et de mise en œuvre de l'orthographe rectifiée en Suisse romande

**Pascale Marro**, secrétaire générale de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

En 2018, la Conférence intercantonale de l'Instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) décidait de renouveler les moyens d'enseignement romands du français, jugés obsolètes par le corps enseignant. La question s'est posée de l'orthographe à enseigner et à appliquer dans cette nouvelle collection, entre orthographe traditionnelle et orthographe rectifiée de 1990 (OR). Après un examen de la situation dans d'autres pays et sur la base d'un rapport scientifique décrivant les enjeux et principes de l'OR, les ministres de l'éducation des cantons de Suisse romande annonçaient, en juin 2021, la décision prise : l'orthographe rectifiée, qui avait déjà fait son entrée en 1996 dans les écoles romandes (en tant qu'orthographe acceptée), devenait la référence pour l'enseignement du français dans les cantons romands, l'orthographe traditionnelle restant acceptée et les élèves pouvant continuer à l'appliquer sans être sanctionnés.

L'objectif de cet exposé est de présenter les différentes étapes, arguments et enjeux d'un processus de décision où une décision politique intervient pour influencer un usage linguistique.

Docteure en psychologie et orthophoniste de formation, Pascale Marro a été collaboratrice scientifique puis chargée de cours aux Universités de Neuchâtel et de Lausanne. Elle a également effectué deux ans d'étude en psychologie des communications aux Universités de Nancy et de Stanford. Depuis 2006, elle est professeure titulaire à l'Université de Neuchâtel. Ses principaux centres d'intérêt scientifiques sont les processus socio-psychologiques de l'apprentissage, le développement de l'enfant et du langage, le rôle des technologies dans l'apprentissage ainsi que la psychologie de la communication. Après deux années d'activité comme professeure spécialisée auprès de la Haute École pédagogique de Fribourg, elle a assumé durant 11 ans la responsabilité de rectrice de celle-ci, de janvier 2007 jusqu'en septembre 2018. Depuis août 2019, elle occupe le poste de secrétaire générale de la CIIP.

## La place de la néologie dans l'aménagement linguistique au Québec

**Xavier Darras**, Coordonnateur de la production linguistique, Office québécois de la langue française

Le Québec est connu pour avoir introduit dans la langue française bon nombre de néologismes afin, notamment, de proposer des solutions de rechange à l'emploi de termes anglais. Outre les mots nouveaux que l'on peut attribuer à des initiatives spontanées de la population ou des médias, on compte de nombreux néologismes issus d'organismes ayant un rôle d'harmonisation terminologique, et plus particulièrement de l'Office québécois de la langue française (OQLF).

La communication abordera diverses questions concernant le rôle de l'État, et spécialement de l'État québécois, en matière de néologie. Dans quelles circonstances l'État devrait-il agir en matière de néologie ? Comment conjuguer cette action avec les besoins constants de dénomination et les attentes des citoyens ? Quels sont les facteurs susceptibles de favoriser l'implantation des néologismes ? Comment peut-on observer ou mesurer cette implantation ? Quelles conséquences peut-on en tirer pour orienter l'action future de l'État ?

À l'aide d'exemples concrets tirés de l'expérience québécoise en matière de néologie, cet exposé offrira des réponses à ces questions et dressera un panorama de l'action de l'OQLF.

Titulaire de diplômes en traduction, en linguistique et en histoire, Xavier Darras est devenu terminologue à l'Office québécois de la langue française en 2004, après avoir travaillé pendant quelques années comme traducteur. Il a coordonné la publication de divers vocabulaires bilingues et multilingues, et participe au comité scientifique du Réseau panlatin de terminologie. Il est coauteur d'un guide sur la rédaction de définitions terminologiques qui a été traduit en italien et en portugais. Depuis 2013, il coordonne une équipe de conseillères et de conseillers linguistiques qui produisent des vocabulaires et de la terminologie diffusés dans le *Grand dictionnaire terminologique*.

## Des termes français nouveaux pour faire vivre sciences et techniques

**Étienne Quillot**, Chef de la mission du développement et de l'enrichissement de la langue, Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF). Ministère de la Culture

La société évolue vite, très vite, les sciences et les techniques connaissent un renouvellement perpétuel qui va s'accroissant, les échanges internationaux se multiplient, brassant cultures et langues... Dans un tel contexte, la modernisation de la langue française visant à préserver sa fonctionnalité est primordiale. Le Gouvernement a choisi il y a plus de 50 ans de mener une politique volontariste en faveur du développement des vocabulaires spécialisés en français, tout en laissant la langue du quotidien évoluer librement et intégrer néologismes et emprunts. L'État s'appuie sur un réseau de commissions d'experts chargées de créer des termes de référence, clairs et accessibles, qui sont mis à la disposition des administrations, de l'enseignement et des acteurs économiques, industriels et scientifiques. Cette politique dite « d'enrichissement de la langue française » participe à limiter l'emploi d'emprunts – des anglicismes pour l'essentiel – généralement inintelligibles pour un large public.

On retiendra également que si l'État ne se prononce pas sur la langue du quotidien, le recours aux emprunts est restreint par la loi « Toubon » de 1994 qui assure l'emploi du français dans un certain nombre de situations.

Étienne Quillot est le chef de la mission du développement et de l'enrichissement de la langue, le service de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) qui coordonne le dispositif interministériel et interinstitutionnel d'enrichissement de la langue française. Il intervient régulièrement dans divers cercles pour promouvoir la production néologique scientifique et technique du dispositif. Il est membre des comités scientifiques du réseau REALITER de terminologie dans les langues romanes et du Congrès international de néologie des langues romanes (CINEO).

## Nommer les lieux, écrire leurs noms. Prescrits et pratiques de la toponymie en FWB

**Esther Baiwir**, Chercheuse à l'Université de Liège et Maitresse de conférences à l'Université de Lille, Vice-présidente du Conseil de la Langue française, des Langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Après avoir retracé le cadre linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'appareil législatif qui régit ce cadre, nous nous intéresserons au cas de la toponymie. Cet usage des langues pour nommer les lieux présente en effet des caractéristiques spécifiques et des enjeux qui le sont tout autant, en termes par exemple d'efficacité de certains services (postaux, services de sécurité, etc.).

Nous analyserons la difficile conciliation de gestes politiques *a priori* contradictoires dans ce champ à travers quelques exemples concrets, et nous nous interrogerons sur la possibilité de cadrer cette pratique toponymique malgré — ou avec — la variation inhérente à tous les usages linguistiques.

Esther Baiwir est maitresse de conférences en Cultures et langues régionales à l'Université de Lille. En Belgique, elle est également Professeure invitée à la Haute École de la Ville de Liège et collaboratrice au service de Linguistique du français de l'Université de Liège. Elle est membre titulaire de la Commission royale belge de Toponymie et Dialectologie, dont elle a assuré la présidence de 2016 à 2018 et elle est depuis 2020 vice-présidente du Conseil de la langue française, des langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Dans ce cadre, elle représente la FWB au réseau OPALÉ (Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques) et a participé à la rédaction du guide *Quand dire, c'est inclure*, accompagnant le décret d'octobre 2021 relatif à la féminisation et à la non-discrimination quant au genre dans les communications officielles et formelles en FWB.

## Les variétés de français, qu'est-ce qu'on en fait ?

**Koia Jean Martial Kouamé**, Professeur au Département des Sciences du Langage de l'Université Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire et membre du Comité scientifique de l'Observatoire de la langue française de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)

Toutes les langues sont soumises à des enjeux de restructuration (Ploog, 2002 : 78). Le français n'échappe pas à cette donne. Présent sur les cinq continents et en contact avec le quart des langues de la planète, le français prend une apparence nouvelle et des trajectoires inattendues. Cette langue porte les marques des aires géographiques et ethnoculturelles dans lesquelles elle baigne, en témoigne la floraison de variétés qui en dessinent aujourd'hui les contours. Ces variétés résultent de l'adaptation de la langue française aux différentes caractéristiques et besoins de communication de ses usagers.

Toutefois, les variétés de français, véhiculaires par excellence et/ou langues de première socialisation pour de nombreux francophones, ont bien du mal à se faire accepter dans les sphères officielles, administratives et éducatives alors qu'elles sont bien présentes dans la vie courante.

Quelle place occupent les variétés de français dans l'espace francophone ? Comment sont-elles regardées ? Qu'est-ce qu'on en fait ou quelles fonctions attribue-t-on à ces variétés de français ?

Notre communication se propose de répondre à ces questions à partir d'une recherche documentaire et d'une observation directe qui permettent le recueil de données disponibles sur l'utilisation concrète des variétés de français dans les textes et messages officiels d'information et de sensibilisation, les discours et interventions publiques, les ouvrages lexicographiques et didactiques, les capsules et affiches publicitaires, les articles de presse...

L'analyse de ces données met en lumière la diversification des formes du français sur tous les points du globe et les qualificatifs dépréciatifs dont les variétés de français sont affublées. N'empêche que ces dernières gagnent du terrain après avoir conquis les conversations courantes, les productions lexicographiques, les œuvres musicales et filmiques et, dans une moindre mesure, les interactions verbales en classe.

Professeur titulaire au Département des Sciences du Langage de l'Université Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire, Koia Jean Martial Kouamé est le Directeur de l'Institut de Linguistique Appliquée d'Abidjan. Il siège au sein du Comité scientifique de l'Observatoire de la langue française de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et intervient auprès de l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation en qualité d'expert dans l'encadrement de projets éducatifs. Ses productions scientifiques portent sur la variation du français en Afrique, la didactique du français en milieux multiethniques et multilingues, les politiques linguistiques éducatives et l'aménagement linguistique.

## Conférence publique

### Une politique en faveur du français : non pas pourquoi, mais comment.

**Bernard Cerquiglini**, Professeur émérite de l'Université de Paris-Cité

Les noces de la langue française et du pouvoir sont anciennes ; les États francophones produisent de la politique linguistique comme monsieur Jourdain de la prose. Il convient d'en prendre la mesure, d'en estimer la pertinence et la fécondité.

Sous l'égide de trois figures (Charlemagne, Rivarol, Glissant) nous proposerons un bilan de plusieurs siècles d'activité étatique, dégagant les intentions, les modalités, les concepts, estimant les réussites et les effets. D'un tel héritage nous sommes comptables, requis toutefois de le faire fructifier dans le cadre notionnel de notre modernité : société civile, droits humains, plurilinguisme, francophonie. Quelle politique linguistique, conduite par l'État, est-elle nécessaire, souhaitable, possible, aujourd'hui ?

Universitaire, Bernard Cerquiglini fut professeur aux universités de Paris, Bruxelles et Baton Rouge, directeur de *l'Institut national de la langue française* (C.N.R.S.) ; il est l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages, dont *L'Accent du souvenir* et *L'invention de Nithard* aux Éditions de Minuit, *Le Ministre est enceinte* et *Un Participe qui ne passe pas*, aux Éditions du Seuil, *Les Mots immigrés* (avec Erik Orsenna) aux éditions Stock, *La langue anglaise n'existe pas*, aux éditions Gallimard. Haut-fonctionnaire, il fut notamment Délégué général à la langue française et aux langues de France, recteur de *l'Agence universitaire de la Francophonie*. Il est membre de *l'Ouvroir de littérature potentielle* (*Oulipo*), et auteur-présentateur de l'émission « Merci Professeur » (*TV5Monde*)

## Discutant

**Laurent Gajo**, Professeur à l'Université de Genève, membre de la Délégation suisse à la langue française (DLF)

Laurent Gajo est professeur ordinaire dans le domaine du français langue étrangère à l'Université de Genève. Linguiste de formation, il s'est spécialisé dans l'analyse de l'interaction en classe bilingue, la didactique du plurilinguisme, la politique linguistique et le plurilinguisme dans la science. Membre de plusieurs commissions de politique éducative et linguistique, il est aussi engagé dans diverses associations, comme le Réseau « FrancophonieS », qu'il préside. Entre 2007 et 2013, il a siégé au Conseil scientifique de l'AUF (Agence universitaire de la Francophonie).

# Aspects pratiques

---

## Journée de colloque (9h00-17h30)

**Inscription requise** : remplir le [formulaire en lien](#).

Délai d'inscription : mardi 29.10.2024 (avec repas de midi) / dimanche 3.11.2024 (sans repas)

### Tarifs

Colloque avec repas de midi	CHF. 70.--
Colloque sans repas de midi	CHF. 40.--
Colloque avec repas de midi, tarif étudiant·e/AVS/AI	CHF. 30.--
Colloque sans repas de midi, tarif étudiant·e/AVS/AI	gratuit

---

## Conférence publique (18h00-19h00) et apéritif

Entrée libre, apéritif offert. **Inscription conseillée** : [formulaire d'inscription](#)

---

## Lieux

Journée de colloque  
et conférence publique

Auditorium de la Haute école spécialisée bernoise BFH,  
département technique et informatique  
Rue de la Source 21  
2301 Bienne

[Situation et informations](#)

Repas de midi

Restaurant Saint-Gervais

[Situation et informations](#)

---

## Pour toute information

Délégation suisse à la langue française (DLF), Fbg de l'Hôpital 43, CH-2000 Neuchâtel

Courriel : [ciip.dlf@ne.ch](mailto:ciip.dlf@ne.ch) — Tél. +41 32 889 89 58

**Site web OPALE : informations et inscription**

Cette manifestation est organisée par la Délégation à la langue française (DLF) de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) en partenariat avec les autres organismes membres du [réseau OPALE](#) :

- La Direction de la langue française (DLF) et le Conseil de la Langue française, des Langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques (Conseil) de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) ;
- le Ministère de la langue française (MLF) et l'Office québécois de la langue française (OQLF) ;
- l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF, membre observateur).

Elle a lieu dans le cadre du programme du [150<sup>e</sup> anniversaire de la CIIP](#).

**CIIP : 150 ans**